Montréal

ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 28 octobre 2026, a adopté l'ordonnance suivante en vertu du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (21-012) :

Ordonnance relative à l'autorisation de la garde de poules et des conditions associées à cette activité sur le territoire de l'arrondissement de Lachine (17)

Cette ordonnance entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 3 novembre 2026

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat